

OBJET : Modification de la durée d'amortissements CANALISATIONS

Nombre de membres en exercice : **26**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **25**
Nombre de membres ayant donné procuration : **1**
Date de convocation : **18 novembre 2022**
Votes contre : **0**
Votes pour : **26**
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} décembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du foyer de AYZIEU, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **M. DUFFAU Jean-Claude**

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, DIEDERICH Henri, LAPORTE Régis, BACQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à Claude SAINT-LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante,

Il propose de fixer la durée d'amortissement à 50 ans pour les canalisations du programme « criticité des réseaux » pour lequel un emprunt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts sur une durée de 50 ans.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte la proposition ainsi présentée, qui rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES

